

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres excusés ou absents	1
Nombre de procurations	1
Nombre de votants	15

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2026 A 19 H 00

Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Jean-Luc EMIN, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

Excusé (e) s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de convocation du conseil municipal : Mardi 3 mars 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0326-01	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot B2) situées Route Neuve Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT	10/03/2026
DELIB-0326-02	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot B1) situées Route Neuve Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT	10/03/2026
DELIB-0326-03	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain Projet de mutation des parcelles cadastrées section A n° 1579 – 1600 - 1625 situées 364, rue Saint Vincent Propriétaire actuel : Mr FLOCHON Jean	10/03/2026
DELIB-0326-04	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain Projet de mutation des parcelles cadastrées section B n° 188 – 197 – 198 – 2035, section C n° 467 – 1101 et section W 309 – 657 – 658 situées 2747, route de Pont d'Ain Propriétaire actuel : Mme et M. MARTI Alexandre	10/03/2026
DELIB-0326-05	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot C) situées Route Neuve Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT	10/03/2026
DELIB-0326-06	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain Projet de mutation des parcelles cadastrées section A n° 763 et 766 situées 16, chemin du Four Propriétaires actuels : M. PAULETTO Stéphane	10/03/2026
DELIB-0326-07	14 votants	Compte Financier Unique (CFU 2025)	13/03/2026
DELIB-0326-08	Unanimité (15 votants)	Affectation du résultat de l'année 2025 – Budget communal	12/03/2026

DELIB-0126-09	Unanimité (15 votants)	Elagage platanes - année 2026	10/03/2026
DELIB-0126-10	Unanimité (15 votants)	Budget communal – vote des subventions pour l'année 2026	12/03/2026
DELIB-0126-11	Unanimité (15 votants)	Salle des associations 121, route des Creuses – installation de volets roulants et remplacement de châssis fixes	12/03/2026
DELIB-0126-12	Unanimité (15 votants)	Adoption du budget primitif 2026	12/03/2026
DELIB-0126-13	Unanimité (15 votants)	Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – modification statutaire	12/03/2026
DELIB-0126-14	Unanimité (15 votants)	Travaux : BT Antenne Nord – Poste Planches	13/03/2026

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 9 mars 2026 numérotées DELIB-0326-01 à DELIB-0326-14

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-01

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot B2) situées Route Neuve

Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT

Acquéreur : Mme BLATRIX Victoria

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Nelly GOYATTON, notaire – 120, rue de la Outarde – 01500 CHATEAU-GAILLARD**, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
E	1189	02 a 54 ca	Route Neuve
E	1191	50 a 17 ca	

Ce bien appartient actuellement aux Consorts Morandat

Les parcelles E n° 1189 et 1191 sont établies en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-02

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot B1) situées Route Neuve

Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT

Acquéreur : Mr BLATRIX Karl

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Nelly GOYATTON, notaire – 120, rue de la Outarde – 01500 CHATEAU-GAILLARD**, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
E	1189	02 a 54 ca	Route Neuve
E	1191	50 a 17ca	

Ce bien appartient actuellement aux Consorts Morandat

Les parcelles E n° 1189 et 1191 sont établies en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-03

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section A n° 1579 – 1600 - 1625 situées 364, rue Saint Vincent

Propriétaire actuel : Mr FLOCHON Jean

Acquéreur : Mme REY Aurélie

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **NOTAIRES CONSEILS BOURG**, notaire – 220, avenue des Granges Bardes – BP 26 – 01001 BOURG EN BRESSE, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	1579	02 a 03 ca	364, rue Saint Vincent
A	1600	08 a 28 ca	
A	1625	00 a 27 ca	

Ce bien appartient actuellement à Monsieur FLOCHON Jean.

Les parcelles A n° 1579 - 1600 et 1625 sont établies en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-04

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section B n° 188 – 197 – 198 – 2035, section C n° 467 – 1101 et section W 309 – 657 – 658 situées 2747, route de Pont d'Ain

Propriétaire actuel : Mme et M. MARTI Alexandre

Acquéreur : Mme LAPOUTE Chloé et M. SOGUES JérémY

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **NOTAIRES CONSEILS BOURG**, notaire – 220, avenue des Granges Bardes – BP 26 – 01001 BOURG EN BRESSE, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
B	188	00 ha 06 a 52 ca	Les Rossettes
B	197	00 ha 21 a 74 ca	2747, route de Pont d'Ain
B	198	00 ha 10 a 70 ca	
B	2035	01 ha 96 a 75 ca	
C	467	00 ha 06 a 28 ca	Vers la croix
C	1101	00 ha 88 a 47 ca	
W	309	00 ha 00 a 91 ca	Les Champayeux
W	657	00 ha 85 a 36 ca	
W	658	00 ha 01 a 17 ca	

Ce bien appartient actuellement à Mme et M. MARTI Alexandre.

La parcelle C n° 1101 est établie en zone Ub et Ne du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

Les parcelles B n° 188 et 2035 sont établies en zone Np, les parcelles B n° 198 et W n° 658 sont établies en zone Nd, les parcelles C n° 467 et W n° 309 et 657 sont établies en zone Ne et la parcelle B n° 197 est établie en zone Nd et Ne du **Plan Local d'Urbanisme**.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-05

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section E n° 1189 et 1191 (lot C) situées Route Neuve

Propriétaires actuels : Consorts MORANDAT

Acquéreur : Mr THEVENET Léo

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Nelly GOYATTON, notaire – 120, rue de la Outarde – 01500 CHATEAU-GAILLARD**, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
E	1191	50 a 17ca	Route Neuve

Ce bien appartient actuellement aux Consorts Morandat

La parcelle E 1191 est établie en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-06

Objet de la délibération :

Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section A n° 763 et 766 situées 16, chemin du Four

Propriétaires actuels : M. PAULETTO Stéphane

Acquéreur : M. JUANCHICH Thibault

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **SELARL A. DUBOIS ET E. BAILLY-JACQUEMET – 27, rue Brillat Savarin – 01160 PONT D'AIN**, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	763	01 a 74 ca	16, chemin du Four
A	766	00 a 52 ca	

Ce bien appartient actuellement à M. PAULETTO Stéphane

Les parcelles A 763 et 766 sont établies en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



COMMUNE DE DRUILLAT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Pouvoir : 1
Suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14
Date de convocation : 03/03/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2025

REUNION DU LUNDI 9 MARS 2026 A 19 H 00
SEANCE ORDINAIRE
DELIB-03226-07

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique.
L'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 générale le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.
Il est rappelé que la commune a décidé de devancer cette échéance et de produire un CFU l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Robert GALLET, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé conjointement par M. Jean-Luc EMIN, Maire et le comptable public, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1) Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	254 836.00 €	0.00 €	254 836.00 €
Opérations de l'exercice	636 023.86 €	799 629.18 €	935 558.90 €	582 099.88 €	1 571 582.76 €	1 381 729.06 €
TOTAUX	636 023.86 €	799 629.18 €	935 558.90 €	836 935.88 €	1 571 582.76 €	1 636 565.06 €
Résultats de clôture	0.00 €	163 605.32 €	98 623.02 €			64 982.30 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €	254 669.00 €	347 581.00 €	254 669.00 €	347 581.00 €
TOTAUX CUMULÉS	636 023.86 €	799 629.18 €	1 190 227.90 €	1 184 516.88 €	1 826 251.76 €	1 984 146.06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		163 605.32 €	5 711.02 €			157 894.30 €

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
Ont signé au registre des délibérations :

Mmes Carole BUFFET, Laurence VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Séverine BRESSAND (pouvoir donné à M. Richard DEVOY). Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER, Jérôme TRON, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Secrétaire de séance : Mme Delphine MAURAND



Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président
Robert GALLET

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Date d'affichage
03/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération

Delib-0326-08

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2025

La séance ouverte,

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés au compte financier unique établi pour l'année 2025 et expose aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture.

Le résultat de clôture du budget 2025 (après reprise des déficits ou excédents antérieurs d'investissement) se présente comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 163 605.32 €
- **Déficit d'investissement : 98 623.02 €**
- Restes à réaliser :
 - ➔ 254 669.00 € en dépenses d'investissement,
 - ➔ 347 581.00 € en recettes d'investissement.
- Besoin de financement section investissement : **5 711.02 €**

Le Maire propose, compte-tenu des programmes d'investissement prévus en 2026, d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- ➔ **Au compte 1068 de la section d'investissement : 163 605.32 €**
- ➔ Au compte 002 de la section de fonctionnement : 0.00 €

Le déficit d'investissement d'un montant de 98 623.02 € figurera quant à lui, au compte 001 de la section d'investissement (Solde d'exécution négatif reporté)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Accepte et valide** la proposition faite par M. Le Maire concernant l'affectation du résultat.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0326-09

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération :
Elagage platanes – année 2026

La séance ouverte,

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAMBERT Paysagiste pour l'élagage de 13 platanes (5 au hameau de la Ruaz – 4 au hameau du Roset et 4 au Village) avec ramassage et broyage des déchets.

Montant 942.50 € H.T. soit 1 131.00 € T.T.C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de l'entreprise LAMBERT Paysagiste pour un montant de 1 131.00 € T.T.C.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-10

Objet de la délibération :
Vote des subventions pour l'année 2026

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire fait part de la proposition établie par la commission en charge des Finances pour l'attribution des subventions au titre de l'année 2026 :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT PROPOSÉ
ACADEMIE DE LA DOMBES	100.00 €
ADMR (en alternance avec ADAPA) EN 2025 - ADAPA	100.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT – Subvention participation feu d'artifice	1 200.00 €
Croix Rouge Française	150.00 €
Les Restaurants du Cœur	100.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	1 500.00 €
Secours Populaire	150.00 €
JSP Pays du Cerdon	500.00 €
LES SORTIES DU COEUR	300.00 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS - COMPTE 65748	4 300.00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **VALIDE** les propositions de la Commission des Finances pour l'attribution des subventions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des subventions.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0326-11

Objet de la délibération :

Installation de volets roulants et remplacement de châssis fixes – Salle des associations – 121, route des Creuses

LA SÉANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise Accord Alu concernant l'installation de 4 volets roulants et le remplacement des 4 châssis fixes de la salle des associations occupée par Druillat Accueil Loisirs au 121, route des Creuses.

Le montant du devis s'élève à :

- 5 480,00 € H.T.
- 6 576,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Accord Alu pour un montant de 6 576,00 € T.T.C. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0326-12

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la délibération : Adoption du budget primitif 2026

LA SÉANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le **budget primitif pour l'année 2026**, étudié par la commission en charge des finances lors de sa réunion du 3 mars 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 776 110,00 €

Section d'investissement : 1 021 768,02 €

Restes à réaliser 2025 :

- Dépenses : 601 700,00 €
- Recettes : 426 742,00 €

Section d'investissement :

- Solde d'exécution négatif reporté en dépense – **compte 001** : 98 623,02 €
- Affectation du résultat 2025 imputée en recette – **compte 1068** : 163 605,02 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 74 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **Adopte** le budget primitif établi pour l'année 2026 tel que détaillé ci-dessus.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0226-13

Objet de la délibération :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse - Modification statutaire

LA SEANCE OUVERTE,

EXPOSÉ

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la modification statutaire suivante :

le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population.

L'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des Communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

La décision de modification est ensuite prise par arrêté du représentant de l'État dans le département.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

CONSIDÉRANT la modification statutaire proposée ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2026, notifiée à la commune le 18 février 2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-20 ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et 17 juillet 2018, 26 décembre 2018, 9 avril 2019 et 10 mai 2023 portant modification de ceux-ci ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme suit :
 - le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
 - ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 9 MARS 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
03/03/2026

Date d'affichage
03/03/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

EXCUSÉE : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0226-14

Objet de la délibération :

Travaux : BT Antenne Nord – Poste Planches

LA SÉANCE OUVERTE,

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication (SIEA) a programmé des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunications.

L'étude et la réalisation de ces travaux ont été confiées à l'entreprise SOBECA.

Afin de mener à bien cette opération, une convention de passage doit être établie pour le passage du réseau HTA sur les parcelles communales :

- ZC 81 et ZC 82, au lieudit « La Bavotière »
- ZD 71, au lieudit « Vers le Pont »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

